



Lettre d'informations

En cette nouvelle période de confinement, les membres du CCAS restent mobilisés pour vous aider. Vous pouvez appeler la mairie aux heures d'ouverture au 04 67 36 69 50. En cas d'urgence, vous pouvez nous joindre au 06 76 07 21 42. D'autre part, tous nos agents sont présents et assurent avec efficacité le fonctionnement de l'ensemble de nos services (mairie-école-entretien-médiathèque).



La commissaire enquêtrice a émis un avis défavorable concernant le projet éolien de la société Volkswind. Nous sommes confiants quant à l'abandon de ce projet démesuré et de la prise en compte par M. Le Préfet des nombreuses contributions des citoyens, des élus, des collectivités territoriales, des associations et des syndicats.

Deux chantiers se sont terminés ce mois-ci :

La rénovation énergétique de la salle omnisports (changement des huisseries et installation d'une climatisation/chauffage) dont le montant des travaux s'élève à 22.681 € HT, financé par la Région Occitanie (6.744€), Hérault Énergies (9.432 €) et la commune de Puissalicon (6.505 €).

Le nouvel éclairage public, l'enfouissement des réseaux aériens et le renforcement du réseau électrique du Chemin de Saint Pierre (chiffrage détaillé à venir).



L'achat d'un véhicule Piaggio Maxxi Porter, d'un montant de 19.716,67 € HT, a été réalisé pour le service technique ainsi qu'une benne à ridelles Cargo type CP60, d'un montant de 8.500 € HT.

En juillet 2020, la commune s'est positionnée sur l'achat de plusieurs parcelles appartenant au Domaine de Canet mis en liquidation judiciaire. Le juge a accordé l'ensemble des terres à la SAFER (meilleure offre globale). Dès le début, nous avions un accord oral avec la SAFER pour l'obtention de toutes les parcelles que nous désirions. Or, nous venons d'apprendre que la parcelle du Moulin à vent, sur laquelle nous nous étions positionnés, a été attribuée à un autre pétitionnaire. Nous avons aussitôt monté un dossier expliquant le projet d'utilité publique que nous comptons mettre en œuvre afin d'inverser la décision de la commission d'attribution départementale, malheureusement sans résultat. Ce dossier doit être examiné une dernière fois par la SAFER Occitanie Régionale dont le Conseil d'Administration se réunit le 8 décembre à Castanet Tolosan.



Depuis plusieurs années, l'Agence Régionale de la Santé demande le blocage de l'urbanisation à Puissalicon et rend des avis défavorables sur toutes les demandes de permis de construire en invoquant des problèmes de quantité et de qualité d'eau sur notre commune. Compte tenu des évolutions positives tant en matière d'analyses que de consommations d'eau potable, nous avons accordé des permis de construire jusqu'à cet été, et contrairement à ce que l'on peut entendre, aucun permis n'a été refusé au seul motif de l'avis défavorable de l'ARS depuis 2014.

Il y a quelques mois, des concitoyens ont alerté les services de l'Etat sur ce sujet et sur l'illégalité du permis de construire « accordé » à monsieur le Maire en juin 2019, permis qui s'est finalement révélé parfaitement légal et conforme. Ces démarches ont eu pour effet l'intervention des services de l'État dans notre gestion des permis. Début août, nous avons reçu une lettre recommandée des services juridiques du Préfet demandant l'annulation des deux derniers permis de construire accordés en juin 2020. À la suite de notre refus, nous avons été convoqués au tribunal administratif de Montpellier, le 27 octobre. Le juge a rejeté la requête du Préfet et a confirmé la légalité de ces deux permis, en prenant en compte les éléments que nous avons apportés au tribunal. Bien qu'ayant eu gain de cause, nous restons cependant vigilants car d'autres recours ne sont pas à exclure.



Concernant notre approvisionnement en eau potable, les études actuelles démontrent que le forage de Canet peut encore satisfaire nos besoins quelques années, mais ce forage a ses limites. Nos recherches sur le territoire communal s'étant avérées infructueuses, nous travaillons maintenant avec la Communauté de Communes les Avant-Monts sur un raccordement d'eau potable avec le Syndicat Mare et Libron via Magalas et sur un raccordement par l'Orb via Thézan/Pailhes ou via Espondeilhan. Aujourd'hui, ces trois scénarios font l'objet d'analyses poussées par deux bureaux d'études afin de valider un choix définitif. Le village de Puissalicon est concerné lui aussi par ces études.

La société Orange est toujours à la recherche sur notre territoire d'un terrain pour l'installation d'une antenne relais, à la suite de notre opposition de surcharger le château d'eau et à notre refus d'antenne au chemin de Riels. Elle travaille depuis peu sur un terrain communal éloigné des habitations, proche de l'aire de lavage, derrière la voie ferrée. Cette solution pourrait permettre, à moyen terme, de retirer du château d'eau toutes les antennes des différents opérateurs déjà présents (Bouygues-Free- SFR).



D'autre part, la société Free vient de nous informer par lettre recommandée de l'arrivée de la 5G dans les prochaines semaines. Le conseil municipal a décidé de créer un groupe de travail afin d'arrêter une position sur ces différents points de couverture de réseaux mobiles (Marie Lorente Amen, Stéphane Critg, Rosy Gau et Cyril Pages).

Cette année le Téléthon n'aura pas lieu en raison des contraintes liées à la crise sanitaire. Il sera cependant possible de faire des dons jusqu'au 7 décembre 2020 grâce aux urnes prévues à cet effet à l'accueil de la mairie et de la médiathèque.



De même, les pompiers de Magalas n'effectueront pas de tournée en décembre. Vous trouverez leurs calendriers en mairie ou à l'épicerie, ainsi qu'une urne, pour recevoir vos dons.

En annexe à cette lettre d'information, vous trouverez un document explicatif pour vous connecter au nouveau site d'alerte de la Mairie. Il s'agit du site « [Mes alertes.fr](https://mes.alertes.fr) ». Différents types d'alertes sont proposés, vous pouvez choisir les thèmes qui vous conviennent.



Michel Farenc
Maire